



Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 3 octobre 2016 à compter de 19 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Michel Picotte, maire, mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Francis Côté, conseiller au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 16-10-242

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté :

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

- 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, pour approbation (doc)
- 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

- 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
- 4.2 Engagement d'un employé au poste d'inspecteur aux travaux publics, pour approbation
- 4.3 Mandat à Dunton Rainville avocats pour l'étude du dossier du chemin de service, pour approbation
- 4.4 Modifier la résolution numéro 16-07-184, pour approbation (doc)

5 Sécurité publique

- 5.1. Estimation des besoins en formation pour les pompiers volontaires ou à temps partiel, pour approbation (doc)

6 Transport– Voirie locale

- 6.1 Soumissions reçues pour les travaux de déneigement pour les aires de stationnement et des trottoirs, adjudication du contrat, s'il y a lieu, pour approbation (doc)
- 6.2 Formations à suivre pour l'inspecteur des travaux publics, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

- 7.1 Programmation révisée des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour approbation (doc)
- 7.2 Modifier l'angle de l'exutoire de l'égout pluvial sur la rue Réjean, pour approbation (doc)

8 Santé et bien-être

9 Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Denis Mercier pour une période de deux ans, pour approbation
- 9.2 Demande de délai au MAMOT pour effectuer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville, pour approbation (doc)

10 Loisirs et culture

11 Affaires diverses

12 Correspondances

13 Période de questions no 2 réservée au public

14 Clôture de la séance

Il est également **résolu** que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-10-243

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016
-

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 12 septembre 2016 soit et est adopté tel que rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du Conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-10-244

- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 septembre 2016
-

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 19 septembre 2016 soit et est adopté tel que rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du Conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 16-10-245

4.1 Approbation des comptes et salaires payés

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	83 974,63 \$
Salaires – paies:	31 591,73 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-10-246

4.2 Engagement de M. Patrick Valcourt au poste d'inspecteur des travaux publics

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'engager M. Patrick Valcourt au poste d'inspecteur des travaux publics à compter du 17 octobre 2016. Les conditions d'engagement sont mentionnées dans l'entente d'engagement.

Il est également **résolu** que le poste d'inspecteur des travaux publics lui confère l'ensemble des pouvoirs attribués au responsable des travaux publics ainsi qu'au directeur des travaux publics pour l'application de la réglementation municipale sous sa juridiction.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-10-247

4.3 Mandat à Dunton Rainville avocats pour l'étude du dossier du chemin de service

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de retenir les services de Dunton Rainville, avocats, pour l'étude du dossier du chemin de service sur le côté nord de l'autoroute 10 et d'affecter un montant maximal de 5 000 \$ taxes applicables incluses et d'autoriser l'engagement de cette dépense à même le budget 2016.

Adoptée par les conseillers

M. Claude Gingras vote contre cette résolution.

Résolution numéro 16-10-248

4.4 Modification de la résolution numéro 16-07-184 concernant la demande d'autorisation à la CPTAQ de Transport Ste-Madeleine Ltée

Considérant que la Municipalité a reçu de nouvelles informations du demandeur, par son mandataire, qui précisent le projet soumis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** de modifier la résolution numéro 16-07-184 en remplaçant le troisième considérant par ce qui suit :

«**Considérant** que le projet proposé n'est pas conforme au *Règlement d'urbanisme numéro 381-07* de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;».

Il est également **résolu** de faire parvenir cette résolution au demandeur, au mandataire ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le point 5.1 est reporté.

Résolution numéro 16-10-249

6.1 Adjudication du contrat pour le déneigement des aires de stationnement et des trottoirs de la Municipalité pour les années 2016-2017 et 2017-2018

Considérant qu'en date du 27 septembre 2016, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu 2 soumissions conformes pour des travaux de déneigement des aires de stationnement et des trottoirs de la Municipalité pour les années 2016-2017 et 2017-2018, à savoir :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	VOLET 1 PRIX FORFAITAIRE	VOLET 2 TARIF HORAIRE		
		Travaux	2016-2017	2017-2018
Excavation Vincent Bonneau 20, 4 ^e rang Nord Mont-Saint-Grégoire (Québec) J0J 1K0	2016-2017			
	<u>2 874,38 \$</u>	Déneigement des trottoirs	75 \$	80 \$
	2017-2018			
	<u>3 075,58 \$</u>	Épandage de fondants sur les trottoirs	75 \$	80 \$
	<u>TOTAL : 5 949,96 \$</u>	Déneigement des autres terrains municipaux	75 \$	80 \$
Excavation Claude Guertin inc 78 rang de la Côte- Double Sainte-Angèle-de- Monnoir (Québec) JOL 1P0	2016-2017			
	<u>3 391,76 \$</u>	Déneigement des trottoirs	85 \$	90 \$
	2017-2018			
	<u>3 414,76 \$</u>	Épandage de fondants sur les trottoirs	65 \$	70 \$
	<u>TOTAL : 6 806,52 \$</u>	Déneigement des autres terrains municipaux	85 \$	90 \$

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** d'adjuger à Excavations Vincent Bonneau le contrat pour le déneigement des aires de stationnement de la municipalité pour les années 2016-2017 et 2017-2018 au prix suivant :

• Volet 1 : déneigement des aires de stationnement	5 949,96 \$	
• Volet 2 : (taux horaire)	2016-2017	2017-2018
Déneigement trottoir	75 \$	80 \$
Épandage fondant	75 \$	80 \$
Déneigement autres terrains	75 \$	80 \$

Il est également **résolu** de transmettre la présente résolution à Excavations Vincent Bonneau, laquelle fait foi de contrat entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et l'entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-10-250

6.2 Autorisation de formation à l'inspecteur des travaux publics

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'autoriser M. Patrick Valcourt à suivre quatre formations obligatoires pour son travail d'inspecteur des travaux publics ainsi que de procéder à son inscription auprès de Emploi-Québec pour la formation en eaux usées qui se donnera en 2017.

Il est également **résolu** de payer les frais d'inscription d'environ 1 000 \$ ainsi que de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-10-251

7.1 Programmation révisée des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Considérant qu'il y a lieu de soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire notre programmation révisée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 qui décrit la planification réaliste des travaux prévus au 31 mars 2017;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Denis Paquin, et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir atteste, par la présente résolution, que la programmation révisée de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain dans le cadre des travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité.

Il est également **résolu** de faire l'envoi de la programmation révisée de travaux jointe à la présente au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-10-252

7.2 Modification de l'exutoire de l'égout pluvial sur la rue Réjean

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de retenir les services de l'entreprise Excavation Claude Guertin inc. pour exécuter les travaux de modification de l'exutoire de l'égout pluvial sur la rue Réjean au montant approximatif de 700 \$, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-320-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-10-253

9.1 Nomination de M. Daniel Bertrand comme membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Denis Mercier

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** de nommer monsieur Daniel Bertrand, à titre de citoyen, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de monsieur Denis Mercier, pour une période de deux ans.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-10-254

9.2 Demande de délai au MAMOT pour l'adoption des règlements en conformité de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

Considérant que le règlement 282-14 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) adopté par la MRC de Rouville, est entré en vigueur le 12 mai 2015;

Considérant que ce règlement a pour effet d'assurer la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et la conformité aux orientations gouvernementales reconfigurées et actualisées contenues dans l'*Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement*;

Considérant qu'à cet effet, les modifications au SADR portent principalement sur :

- la gestion durable de l'urbanisation par l'introduction de seuils de densité, de critères de développement et de dispositions visant à favoriser le développement dans le principal pôle de services et d'équipements de la MRC;
- l'optimisation des infrastructures et équipements collectifs;
- la réhabilitation et la mise en valeur des quartiers anciens;
- la protection et la mise en valeur des éléments patrimoniaux et naturels dont les milieux humides;
- la connectivité du développement urbain avec les réseaux de transport actif;
- l'identification de secteurs agricoles déstructurés;
- la protection des eaux souterraines sur la base des zones de vulnérabilité et de recharge;

Considérant que conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil doit, dans les 6 mois de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance;

Considérant qu'étant donné l'ampleur et la nature des modifications au SADR, la Municipalité a choisi de refaire ses règlements d'urbanisme afin de respecter la concordance au SADR;

Considérant que conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai que lui impartit la loi;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé un délai d'un an à la Municipalité pour adopter ses règlements, soit jusqu'au 30 novembre 2016;

Considérant que la Municipalité est actuellement en phase d'écriture de ses règlements d'urbanisme et qu'il lui est impossible de procéder à l'adoption de ses règlement avant le 30 novembre 2016;

Considérant que selon le calendrier mis à jour, la Municipalité prévoit débiter la procédure d'adoption dans les prochains mois;

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu**, pour les motifs évoqués au préambule, de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, une prolongation de délai de six (6) mois, soit jusqu'au 30 mai 2017, pour adopter tout règlement de concordance visé à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

13 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 16-10-255

14 Ajournement de la séance

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que la séance soit ajournée à ce jour, 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière